

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7284 SÉANCE DU 28 mars 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial (absent)
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (absent)
Tina Durand	Secrétaire

**PROLONGATION DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Attendu que l'entente de développement culturel se veut un outil de gestion, de planification, de concertation et de collaboration entre le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Attendu que le CNHW s'est doté d'une politique culturelle en mars 2002, qui fut renouvelée en 2015, afin de préciser les orientations et les objectifs à atteindre au niveau de la culture, du patrimoine et de l'histoire des Hurons-Wendat;

Attendu qu'une collaboration étroite au niveau du patrimoine, des arts et des équipements culturels a été établie entre le MCC et le CNHW;

Attendu qu'il est de la volonté du CNHW et du MCC de maintenir et d'augmenter les mesures visant à prolonger et accentuer la concertation et les actions de sauvegarde, de transmission et de mise en valeur de la culture, du patrimoine et de l'histoire de la Nation huronne-wendat;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7284 SÉANCE DU 28 mars 2022

**PROLONGATION DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Attendu que la réalisation de ces actions demande une collaboration étroite sous la forme d'une entente de développement culturelle entre le CNHW et le MCC;

Attendu que l'entente de développement culturel 2019-2022 prend fin le 31 mars 2022 et que le MCC propose une prolongation d'une année financière;

Attendu que le MCC propose un financement à la hauteur de 40 000 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

Attendu que le dossier Culture et Patrimoine relève de la direction du CDFM huron-wendat.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **Que** le CDFM huron-wendat procède à la prolongation de l'entente de développement culturel 2019-2022 pour l'année financière 2022-2023;
- **Que** chaque partie investisse une somme de 40 000\$ / année pour l'exercice financier 2022-2023 afin de poursuivre les activités et projets culturels en cours et à venir selon les modalités de l'entente de développement culturel 2019-2022.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 29 mars 2022 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND